Image not found or type unknown

La devise du Barreau d'ANGERS

Fiche pratique publié le **06/03/2014**, vu **1712 fois**, Auteur : veronique levrard avocate

La devise du Barreau d'ANGERS

En discutant un mdii à déjeuner avec ma régrettée Consoeur Marie-Hélène FOURNIER, j'ai appris que le Barreau d'ANGERS avait une devise, mêem si je pense qu'elle n'a plus réellement cours :

"**Fais ce que dois, advienne que pourra.**"

J'ai adopté cette devise !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés